

14 ANNEXE



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, ET DE L'ÉNERGIE

Direction interdépartementale des Routes
Méditerranée

Septèmes-les-Vallons, le 25/04/2013

District Urbain

Centre Autoroutier de Marseille

Affaire suivie par : Grégoire de Saint-Romain
gregoire.de-saint-romain@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 04 91 96 35 10 – Fax : 04 91 51 47 92
Courriel : du.dirmed@developpement-durable.gouv.fr

Contraintes et règles générales d'exploitation sous chantier sur les autoroutes urbaines.

Centre Autoroutier de Marseille

Organisation générale

La sécurité des usagers et des personnes travaillant sur l'autoroute est la priorité absolue. Pour cela, les travaux doivent impérativement être protégés par un balisage, une signalisation verticale et horizontale conforme au manuel du chef de chantier.

Ensuite, le principe prioritaire est d'avoir une gêne à l'usager la plus faible possible. Le délai de demande de neutralisation ou de fermeture(s) de voie(s) est de 15 jours minimum, auprès du Pôle Coordination et Mutualisation du Centre Autoroutier de Marseille (CAM) en utilisant le cadre de demande de restriction de circulation ci joint. Ce délai est impératif, entre autres, afin de pouvoir prendre en compte les autres travaux prévus sur les itinéraires adjacents pour ne pas bloquer un itinéraire et son itinéraire de substitution simultanément. Toute demande sous un délai inférieur à 15 jours sera refusée.

Afin de respecter le mieux possible la gêne à l'usager la plus faible, il sera privilégié dans l'ordre les plages de travaux suivantes :

- 1) les travaux de jour avec neutralisation de Bande d'Arrêt d'Urgence (BAU),
- 2) les travaux de nuit avec neutralisation d'une ou plusieurs voies,
- 3) les travaux de nuit sous fermeture totale de circulation pendant les fermetures programmées,
- 4) les travaux de nuit sous fermeture totale de circulation hors des fermetures programmées,

Pour chacun des cas de fermeture de nuit (cas n°2 à n°4), le balisage du chantier doit être réalisé entre 21h et 22h, puis doit être enlevé entre 5h et 6h.

La circulation sera laissée totalement libre jusqu'à 21h et impérativement libérée avant 6h.

Ces plages de travaux et leurs contraintes respectives sont détaillées ci dessous :

1) Travaux de jour, le jour étant la plage horaire de 6h à 21h

La neutralisation de la BAU est possible de jour. En général on évitera les heures de pointe du trafic, de 6h à 9h et de 16h à 19h. La plage horaire de jour est donc souvent de 9h à 16h.

Aucune neutralisation de voie n'est possible de jour.

Aucune fermeture de bretelle d'accès ou de sortie de l'autoroute n'est possible de jour.

Aucune fermeture de l'autoroute n'est possible de jour.

Ressources, territoires, habitats et paysage
Environnement et climat
Développement durable
Prévention des risques
Infrastructures, transports et mob.

Présent
pour
l'avenir

www.dr.mediterranee.developpement-durable.gouv.fr

Tél. : 04 91 96 35 00 – fax : 04 91 51 47 92
Chemin Commandant Matter
13240 Septèmes-les-Vallons

2) Travaux de nuit – 22h à 5h – avec neutralisation d'une ou plusieurs voies

La neutralisation de la BAU est possible de nuit.

La fermeture d'une ou plusieurs bretelles d'accès ou de sortie à l'autoroute est possible de nuit.

La neutralisation d'une voie est possible de nuit.

La neutralisation de deux voies adjacentes (voie lente et voie centrale, ou voie centrale et voie rapide) est possible de nuit.

Il n'est pas possible de neutraliser uniquement la voie centrale, dans ce cas il faut neutraliser deux voies, en neutralisant l'une des deux voies adjacentes (voie lente ou voie rapide) cf. ci dessus.

Il n'est pas possible de laisser la circulation seulement sur la voie centrale (c'est à dire qu'il n'est pas possible de fermer simultanément la voie lente et la voie rapide) Dans ce cas, il faut fermer totalement l'autoroute.

Pour des travaux sur le terre plein central, il faut impérativement neutraliser la voie rapide de chaque sens de circulation.

3) Travaux de nuit – 22h à 5h – sous fermeture totale de circulation pendant les fermetures programmées

Lorsqu'il n'est pas possible de rentrer dans un balisage correspondant au cas n°2 ci dessus, il est possible de réaliser une fermeture totale de l'autoroute.

Il faut privilégier pour cette fermeture l'insertion dans le calendrier des deux nuits mensuelles de fermeture programmée. Ce calendrier est disponible auprès du Pôle Coordination et Mutualisation du Centre Autoroutier de Marseille.

Il n'est pas possible de fermer totalement les deux sens de l'autoroute simultanément.

4) Travaux de nuit – de 22h à 5h – sous fermeture totale de circulation en dehors des fermetures programmées

Lorsqu'il n'est pas possible de rentrer dans une mesure d'exploitation correspondant aux cas n°1 à n°3 ci-dessus, il est possible de fermer l'autoroute totalement en dehors du calendrier des deux nuits mensuelles de fermeture programmée.

Cela est exceptionnel, mais possible dans la limite de deux nuits supplémentaires par mois et par sens.

Il n'est pas possible de fermer totalement les deux sens de l'autoroute simultanément.

L'ensemble de ces règles ne préjuge pas de l'acceptation de la demande, qui peut être annulée par le CAM à tout moment pour des motifs de sécurité immédiate.

Le chef du Centre Autoroutier de Marseille

Grégoire de Saint-Romain

Présent
pour
l'avenir

www.dir.mediterranee.developpement-durable.gouv.fr